

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

2021 - 53 DECISION DE LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC « CONTRÔLE TECHNIQUE DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES »

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 03 juin 2021, s'est réuni dans la salle de l'Odysée à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu (excusé)
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé et donne pouvoir à Monsieur R. CHARBONNIER)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon (excusé et donne pouvoir à Monsieur J-P BELLEIL)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 11 juin 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la délibération n°2017-40 Lancement du marché contrôle des ouvrages géoréférences et réalisation d'investigations complémentaires du Comité Syndical du 28 septembre 2017,

Considérant qu'un groupement de commandes avait été constitué en 2017 pour la conclusion d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande pour le contrôle technique des ouvrages neufs des réseaux publics d'électricité, entre les collectivités suivantes :

- Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV)
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML)
- Le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA)
- Le Territoire Energie de Mayenne (TE53)
- Le Conseil Départemental de la Sarthe (CD72)

Considérant que le marché public arrive à son terme en au 31 décembre 2021.

Considérant que le groupement, dont le SYDELA est coordonnateur, souhaite de nouveau lancer un marché public « contrôle technique des ouvrages neufs des réseaux publics d'électricité » sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Considérant que les caractéristiques du marché envisagés sont les suivantes :

- **Accord cadre à bons de commande**
- **Passé en appel d'offres ouvert sans minimum, sans maximum**
- **Durée du marché** : du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 (reconductible 3 fois par période de 12 mois)
- **Allotissement** :
 - Lot 1: Département de la Loire-Atlantique
 - Lot 2: Département de la Sarthe
 - Lot 3: Département de la Vendée
 - Lot 4: Département du Maine et Loire
 - Lot 5: Département de la Mayenne
- **Critères d'attribution de l'accord-cadre** :
 - **Le prix / 60 %**
 - **La valeur technique / 40 %** sous pondérée comme suit :
 - **Les moyens humains affectés au marché et les compétences professionnelles de chaque personne exécutant le marché (40 %)**
 - **La description de l'organisation du contrôle sur site (30 %)**

- Les rapports type proposés par le candidat (30%)

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « Contrôle technique des ouvrages électriques » dans le respect des caractéristiques présentées, sous la forme d'un appel d'offres ouvert.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

